



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Comité social d'administration académique - 16 janvier 2023

Proposition de répartition des emplois dans les premier et second degrés

Evolution du budget national :

Le premier degré, dans un contexte de forte baisse démographique (-1,15%), connaîtra à la rentrée scolaire 2023 une mesure de rentrée, exprimée en moyens d'enseignement, de - 667 ETP.

Les priorités se poursuivent avec le plafonnement des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves, le dédoublement des classes de GS en éducation prioritaire, l'accompagnement de l'école inclusive (création d'ULIS) et l'accompagnement des territoires ruraux : aucune fermeture d'école sans accord local.

Le second degré, dans un contexte de nouvelle baisse démographique (-840 élèves), connaîtra à la rentrée scolaire une mesure de rentrée de - 481 emplois d'enseignants.

Les priorités portent sur le financement d'1h30 de mathématiques (obligatoire) pour tous les élèves de première générale qui n'auront pas choisi la spécialité mathématiques, l'accompagnement de la hausse démographique des académies qui connaissent une évolution positive, le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Par ailleurs, afin d'accompagner l'évolution du réseau des EPLE à la rentrée 2023, 100 emplois de CPE sont créés, ainsi que des redéploiements d'emplois de personnels administratifs en EPLE afin de tenir compte de l'ouverture d'EPLE.

Budgets académie de Toulouse :

Evolution 2023:

Enseignement premier degré : -42 moyens d'enseignement en ETP

Enseignement second degré : +50 moyens d'enseignement en ETP

+25 moyens d'enseignement ajustement technique en ETP

Administratifs et laboratoire:

+2 emplois filière administrative en établissement

CPE:

+ 5 emplois

Personnels de direction :

+ 2 emplois

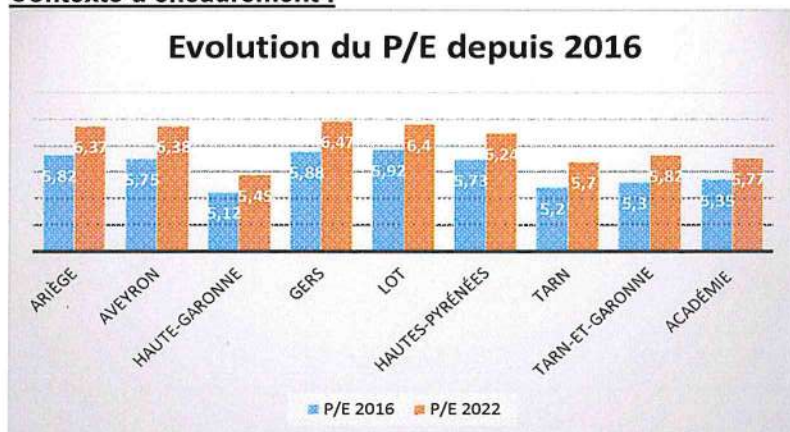
Proposition de répartition des emplois dans le premier degré de l'académie de Toulouse:

Contexte démographique :

Public	Prévisions RS 2023	Variations attendues à la RS 2023	Variations attendues (en %)
Ariège	10 569	- 166	- 1,5%
Aveyron	15 956	- 129	- 0,8%
Haute-G	120 116	- 580	- 0,5%
Gers	12 435	- 83	- 0,7%
Lot	10 816	- 151	- 1,4%
Hauts-P	14 983	- 190	- 1,3%
Tarn	27 089	- 518	- 1,9%
Tarn-et-G	21 741	- 282	- 1,3%
Académie	233 705	- 2 099	- 0,9%

Rentrée 2023: - 2 099 élèves soit -0,9%.
Baisse dans tous les départements : entre - 0,5% et -1,9%

Contexte d'encadrement :



Priorités de la rentrée 2023 :

Plafonnement des effectifs à 24 élèves par classe en GS, CP et CE1.
Dédoublage des classes de GS en éducation prioritaire.
Accompagnement de l'école inclusive.
Accompagnement des territoires ruraux : pas de fermeture d'école sans accord local.
Améliorer le remplacement.

Proposition de répartition par département :

-42 moyens d'enseignement pour -2 099 élèves
Le P/E académique est en progression: de 5,77 à 5,80.
Tous les départements présentent une hausse du P/E.

	P/E 2022	Evolution des moyens	P/E 2023
Ariège	6,37	-5	6,42
Aveyron	6,38	-4	6,41
Haute-G	5,45	-6	5,47
Gers	6,47	-4	6,48
Lot	6,40	-4	6,45
Hauts-P	6,24	-5	6,29
Tarn	5,70	-9	5,78
Tarn et G	5,82	-5	5,87
Académie	5,77	-42	5,80

Proposition de répartition des emplois dans le second degré de l'académie de Toulouse:

Contexte démographique :

+ 1 274 élèves attendus à la RS 2023 soit +0.6%

	Prévisions RS 2023	Variations attendues	En %
Premier cycle	119 476	158	0,1%
Second cycle GT	58 121	753	1,3%
Second cycle pro	20 368	469	2,4%
Post-bac	9 711	- 106	- 1,1%
Total	207 676	1 274	0,6%

Evolution par niveau de formation :
Hausse en lycée - voie GT et voie professionnelle. Diminution en post-bac.
Stabilisation en collège.

Evolution par département:
Augmentation concentrée sur la Haute-Garonne: + 1 593 élèves.

	Prévisions RS 2023	Variations attendues	En %
Ariège	10 294	- 1	0%
Aveyron	12 748	- 40	- 0,3%
Haute-Garonne	104 744	1 593	1,5%
Gers	11 297	- 75	- 0,7%
Lot	10 014	- 40	- 0,4%
Hautes-P	14 379	33	0,2%
Tarn	25 415	- 125	- 0,5%
Tarn-et-G	18 785	- 71	- 0,4%
Académie	207 676	1 274	0,6%

Priorités de la rentrée 2023 :

Accompagner les hausses prévisionnelles d'effectifs par niveau de formation.

Financer l'1h30 de mathématiques en première générale.

Financer l'évolution de la carte des formations professionnelles.

Accompagner le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Améliorer le remplacement.

Répartition du budget :

+ 34,03 ETP DGH établissements:
+ 3,32 ETP en collèges
+ 17,11 ETP en LP
+ 15,06 ETP en lycées
-1,47 en EREA

Financement des structures sur la base du réglementaire, de l'évolution de la CDF à la RS 2023 et des co-financements pris en charge par le CFAA (14,53 ETP).

+ 16 ETP au titre des ULIS et UPE2A

+ 25 ETP pour le budget de suppléance

Evolution DGH/E (hors CFAA et ULIS)

DGH/E collèges : 1,22 (1,23)
DGH/E LP : 2,31 (2,38)
DGH/E LGT : 1,47 (1,45)

Académie : 1,41 (1,42)

Evolution délégation 2023 en DGH

- + 34 ETP.
 - HP : +34 ETP
 - HSA : 0 ETP
- + 16 ETP ULIS UPE2A

Détail des évolutions par type d'établissement et département :

Structures	Collèges dont segpa, ulis, UPE2A	LP dont Ulis, UPE2A	LYC dont Ulis, UPE2A	EREA	Sous total ETP	Dont évolution CDF	Formations prises en charge par CFAA	Variations DGH EPLE 2023/ 2022	créations d'ULIS UPEA2	BOP 141 RS 23
Ariège	0,31	3,38	-1,58	0,00	2,10	1,78	0,51	1,59		1,59
Aveyron	-8,06	3,15	-2,59	0,67	-6,83	0,22	4,26	-11,09		-11,09
Haute-Garonne	38,61	7,42	51,72	-2,13	95,62	9,82	0,00	95,62		95,62
Gers	0,25	1,69	-10,56		-8,62	0,00	2,26	-10,88		-10,88
Lot	-6,14	0,91	-1,45		-6,68	1,78	3,24	-9,92		-9,92
Hautes-Pyrénées	-6,31	-0,27	3,29		-3,29	0,90	0,00	-3,29		-3,29
Tarn	-10,14	4,65	-11,05		-16,54	2,36	4,25	-20,79		-20,79
Tarn et Garonne	-5,21	-1,99	-0,03		-7,22	-1,67	0,00	-7,22		-7,22
ULIS							0,00	0,00	16,00	16,00
Total	3,32	18,95	27,74	-1,46	48,56	15,19	14,53	34,03	16,00	50,03

CSAA 16 janvier 2023 - répartition des postes dans le 1er degré - Académie de Toulouse - RS 2023

	Constat effectifs RS 2022 (avec ULIS)	Prévisions effectifs RS 2023 (avec ULIS)	Evol. Effectifs 2022-2023	Evol %	Emplois pour le calcul du P/E 2022 (1)	P/E 2022	Proposition	Emplois pour le calcul du P/E 2023	Prévisions P/E 2023	Variation P/E entre 2023 et 2022	Rappel		
											P/E 2021	P/E 2020	P/E 2019
Ariège	10 735	10 569	-166	-1,55%	683	6,37	-5	678	6,42	0,05	6,37	6,19	6,04
Aveyron	16 085	15 956	-129	-0,80%	1 026	6,38	-4	1 022	6,41	0,03	6,34	6,24	6,08
Haute-Garonne	120 696	120 116	-580	-0,48%	6 581	5,45	-6	6 575	5,47	0,02	5,38	5,26	5,22
Gers	12 518	12 435	-83	-0,66%	810	6,47	-4	806	6,48	0,01	6,43	6,30	6,07
Lot	10 967	10 816	-151	-1,38%	702	6,40	-4	698	6,45	0,05	6,36	6,30	6,20
Hauts- Pyrénées	15 173	14 983	-190	-1,25%	946	6,24	-5	941	6,28	0,04	6,12	6,06	5,91
Tarn	27 607	27 089	-518	-1,88%	1 574	5,70	-9	1 565	5,78	0,08	5,63	5,54	5,43
Tarn-et- Garonne	22 023	21 741	-282	-1,28%	1 283	5,82	-5	1 278	5,88	0,06	5,76	5,69	5,51
Académie	235 804	233 705	-2 099	-0,89%	13 606	5,77	-42	13 564	5,80	0,03	5,71	5,60	5,50

(1) Sont intégrés dans le stock d'emplois de référence pour le calcul du P/E : les enseignants du 1er degré, les stagiaires en moyens d'enseignement, les enseignants du second degré (CPD) et les PSYEN. Certains emplois doivent être retirés du stock de référence pour le calcul du P/E, tels que les postes adaptés, les emplois en centre médico-psycho-pédagogique, les emplois en établissement et service du secteur médico-éducatif ou les décharges syndicales (cf enquête DGESCO - CUE).

